

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre des
membres : 42

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 11 mai 1998

Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Présents : 36 votants

Tous les Délégués

sauf : MM. FRIEDMANN, ZINCK, BRICKA (excusés) qui étaient représentés
respectivement par MM. WELTZER, SCHERTZ, LIEHN.

MM. NEUHARD, MEYER Ch., BERNECKER, SIBLER, WEISS A.

Mme MAECHLING -excusés-

N° 23198

OBJET : CRÉATION DE POSTES EMPLOIS - JEUNES

Le Président soumet au Conseil Communautaire la proposition du Bureau quant à la création de trois postes emplois - jeunes pour assurer les missions suivantes :

- 1- Favoriser le développement et la promotion des activités sportives dans la vallée et plus particulièrement auprès des jeunes (le jeune assurera sa mission sous le contrôle d'un comité de pilotage formé de représentants des disciplines sportives pratiquées dans la vallée)
- 2- Favoriser l'accueil et l'information des jeunes et leur accès aux nouvelles technologies de communication (le jeune sera mis à disposition de Valoisirs au sein de laquelle il assurera notamment le fonctionnement des points d'information jeunesse)
- 3- Favoriser le développement des activités d'accueil de la petite enfance et plus particulièrement des activités péri-scolaires

Sur proposition du Bureau, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer 3 postes emplois - jeunes, soit :
 - . 1 poste emploi jeune pour le développement et la promotion des activités sportives dans la Vallée de la Sauer et plus particulièrement auprès des jeunes ;
 - . 1 poste emploi jeune pour l'accueil et l'information des jeunes et leur accès aux nouvelles technologies de communication ;
 - . 1 emploi jeune pour le développement des activités d'accueil de la petite enfance et plus particulièrement des activités péri-scolaires.

- de charger le Bureau de définir les missions, les modalités de formation et les modalités de rémunération ;

- de donner délégation au Président pour signer les conventions correspondantes avec l'Etat et procéder aux recrutements correspondants.

Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 13 mai 1998

Le Président,
Bernard LOGEL

